

Fiche technique Alimenterre Comment organiser une projection-débat ?

A lire attentivement avant l'organisation d'une projection-débat dans le cadre du Festival Alimenterre

Que prévoit le Festival Alimenterre ?

Chaque année, un comité de sélection choisit 6/8 films documentaires allant du mini-métrage au long métrage sur différentes thématiques, toutes en lien avec les enjeux agricoles et alimentaires mondiaux. Ce comité est composé du CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale), coordinateur national du Festival Alimenterre et de quelques structures relais du Festival en France.

Ces films et tous les outils associés (fiches pédagogiques, outils de communication..) sont mis à disposition des pôles-relais du Festival, tels que Horizons Solidaires, pour que les structures intéressées par la mise en place de projections-débats puissent en bénéficier.

Les étapes-clefs pour organiser une projection-débat :

1. Choisir un film
2. Vérifier ses conditions de diffusion (diffusion payante ou non), souvent différents si la séance est **publique ou scolaire**
3. Choisir des **intervenants** (si possible ayant des points de vue différents voire contradictoires pour favoriser le débat) – Horizons Solidaires peut faciliter la mise en relation avec des intervenants potentiels, Cf. ci-dessous
4. Prévoir dès que possible la date, le lieu et l'heure de la séance et les communiquer à Horizons Solidaires
5. Utiliser les outils mis à disposition pour **communiquer** sur la séance, notamment si c'est une séance « grand public »
6. Ne pas oublier de mentionner le CFSI comme **coordinateur national** et Horizons Solidaires comme **coordinateur régional** du Festival.

Horizons Solidaires s'engage à

- Accompagner les structures dans la mise en place d'une séance sur toutes ses étapes (Cf. ci-dessus)
- Faire le lien entre la Normandie et la coordination nationale du Festival

La structure organisatrice de la projection s'engage à

- Prévoir des débats contradictoires ou au moins des intervenants avec des points de vue différents (dans la mesure du possible)
- Remplir la fiche bilan à la fin de la séance
- Régler les droits de diffusion s'il y en a auprès d'Horizons Solidaires (qui sont reversés aux sociétés de production des films)
- Régler les droits musicaux (SACEM), si nécessaire (où les verser ? SACEM Caen ?)

Cependant, Horizons Solidaires

- *N'organise pas de séances (sauf cas ponctuel)*
- *N'anime pas les projections-débats organisées par vos structures*